

Analyse sociologique de la concentration spatiale des populations musulmanes dans la capitale européenne¹

Torrekens Corinne*

La répartition spatiale de la population musulmane sur le territoire de la région bruxelloise est extrêmement concentrée. Elle est le résultat d'un processus, le processus migratoire, et de la combinaison d'une série de facteurs économiques, historiques et sociaux. Ce sont ces facteurs que nous tentons de dégager dans cet article.

*-Chercheuse doctorante temps plein au GERME (Groupe d'étude sur l'Ethnicité, Le Racisme, les Migrations et l'Exclusion), Université Libre de Bruxelles.

Les musulmans en Belgique et à Bruxelles en quelques chiffres

Il est assez complexe d'avoir une idée extrêmement précise du nombre de musulmans présents en Belgique et, *à fortiori*, à Bruxelles, les statistiques disponibles ne prenant en considération aucun critère quant aux convictions religieuses de la population. Néanmoins, il est possible de fournir des estimations, les plus récentes avancent un chiffre qui varie entre 350 000 et 400 000 personnes de confession musulmane en Belgique, soit plus ou moins 4% de la population nationale, dont 6 000 à 30 000 convertis belges ou d'origine européenne¹, l'écrasante majorité de cette population (soit entre 90 et 95%²) étant issue de l'immigration turque et maghrébine, surtout marocaine. Le nombre de musulmans présents à Bruxelles est alors estimé à un peu plus de 160 000 personnes³, ce qui représente donc un peu moins de la moitié du nombre total de musulmans présents sur l'ensemble du territoire belge et approximativement un quart de la population bruxelloise qui compte plus ou moins un millions de personnes. Ce chiffre fait de Bruxelles l'une des agglomérations les plus musulmanes du monde occidental⁴ et comptabilise les populations ayant la nationalité d'un pays où l'islam est la religion dominante (Maroc, Algérie, Tunisie, Turquie, Pakistan, etc.) mais également, par extrapolation, les personnes ayant la nationalité belge mais originaires d'un de ces pays. Encore inexistante en 1961, la part représentée par l'immigration en provenance du Maghreb et de Turquie dans les statistiques nationales croît jusqu'en 1991, pour atteindre 27% de la population étrangère. Mais cette part décroît désormais dans la population étrangère, ce qui est probablement dû à l'augmentation du nombre de naturalisations⁵. Au niveau national, le groupe le plus important est composé des personnes de nationalité marocaine et des Belges d'origine marocaine, soit environ 229 000 personnes dont près de la moitié est concentrée à Bruxelles. Ensuite, viennent les personnes de nationalité turque et les Belges d'origine turque qui représentent plus ou moins 130 000 personnes, et dont environ un quart est présent à Bruxelles. Enfin, il existe un autre groupe important : celui des musulmans d'origine balkanique surtout albanophone, plus difficile à dénombrer parce qu'une partie non négligeable des Albanais est de confession chrétienne et parce que cette population présente des nationalités différentes⁶. En Belgique donc, et *à fortiori* à Bruxelles, l'islam est devenue la deuxième religion en nombre de fidèles.

Processus migratoire et phase d'installation

La présence des populations musulmanes sur le territoire belge est le résultat d'un processus historique qui aura des conséquences sur le lieu de leur installation : c'est-à-dire l'appel massif à une main-d'œuvre étrangère effectué par les autorités belges de l'époque dans le cadre d'une politique migratoire. A partir du début du 20^{ème} siècle, les autorités belges ont commencé à engager collectivement des ouvriers étrangers : des documents datant des années 1920 attestent qu'environ 10% des mineurs sont de nationalité étrangère⁷. La crise économique des années 1930 va interrompre pour un temps l'arrivée des travailleurs étrangers, celle-ci ne reprendra progressivement que quelques années plus tard, la Belgique se dotant d'une politique d'immigration. Dans les années 1940, la reconstruction de l'après-guerre et la politique accrue de recrutement de travailleurs menée dans les mines, sont les principaux impératifs économiques qui vont faire recourir les autorités à une immigration organisée. S'ajoutent à ces facteurs économiques, des motifs démographiques (déclin de la natalité, vieillissement de la population, etc.) qui concernent principalement la partie sud du pays mais qui vont pousser la Belgique à percevoir d'emblée l'immigration comme une immigration familiale. La Belgique va signer des accords en ce sens avec l'Italie, mais la catastrophe minière qui se produit dans une mine en 1956, et où 262 mineurs (dont 136 Italiens) perdent la vie, amène l'Italie à revoir à la hausse les conditions de sécurité et de protection de ses ressortissants⁸. La Belgique est alors à la recherche de nouveaux partenaires. Ce n'est donc que dans les années 1960, que l'immigration de travailleurs musulmans va prendre forme à la suite des conventions signées en 1964 avec le Maroc et la Turquie. Cette convention, dont le texte est identique pour les deux pays, constitue une adaptation des accords précédemment conclus avec l'Italie, l'Espagne et la Grèce et prévoit d'emblée le caractère familial de ces flux migratoires en octroyant le droit au regroupement familial. Au Maghreb, deux pays sont « sélectionnés » par les autorités belges : le Maroc et l'Algérie. Le Maroc ne disposait pas d'une véritable politique d'émigration et pratiquait une politique « émigrionniste » à outrance, basée sur une conception marchande de l'émigration : on exporte un maximum de travailleurs qui doivent rapporter un maximum de devises. Des tractations ont également eu lieu avec les autorités algériennes mais l'accord n'aboutira que plus tard, en 1970, les autorités algériennes se montrant plus exigeantes sur les conditions

d'accueil des immigrés et la main-d'œuvre marocaine étant perçue à l'époque comme apolitique, plus religieuse et plus soumise⁹.

Par la suite, la présence des populations musulmanes va progressivement et significativement s'accroître sous l'effet de plusieurs facteurs d'intensité variable : le cycle naturel des naissances, le regroupement familial prévu dans les conventions et que les autorités belges vont encourager dans une optique d'intégration, les mariages des musulmans et musulmanes belges avec un ou une ressortissant(e) du pays d'origine, les demandeurs d'asile, les conversions et l'immigration illégale. La dimension religieuse de cette immigration est très peu présente tout au long de la première décennie de l'installation en Belgique. Elle se résume à l'ouverture de quelques salles de prière, la pratique religieuse étant essentiellement confinée à l'espace privé (habitudes alimentaires, etc.) et passant quasiment inaperçue dans l'opinion publique¹⁰. Cette dimension religieuse musulmane ne commencera à se visibiliser par rapport à l'extérieur qu'à la suite de plusieurs facteurs. De plus en plus d'immigrés musulmans vont d'abord progressivement prendre conscience de l'impossibilité financière du retour au pays suite à la crise économique qui frappe les secteurs dans lesquels ils sont engagés comme travailleurs. Ensuite, l'arrêt officiel de l'immigration par importation de main-d'œuvre provoque la prise de conscience que si retour il y a, il sera très difficile voire impossible de revenir en Europe. Enfin, le regroupement familial, prévu dans les conventions signées par les autorités belges, conforte les immigrés musulmans dans l'idée d'une installation définitive. Se pose alors la question de la transmission religieuse aux enfants. Ainsi, si les besoins des hommes adultes qui gardaient l'espoir de repartir n'étaient pas très développés, c'est la présence des femmes et surtout celle des enfants, dans un environnement où l'islam n'est pas la religion officielle, qui va faire émerger le besoin de structuration religieuse. Qui plus est, l'accroissement de la référence religieuse se produit également, à partir de la fin des années 1970 et du début des années 1980, dans le monde musulman suite aux différents échecs des entreprises de modernisation. En quelques décennies, les musulmans présents en Belgique vont faire preuve d'un dynamisme impressionnant dans le développement d'un tissu associatif diversifié, quantitativement important et présentant un foisonnement impressionnant en termes d'activités. En fait, le développement des associations immigrées et musulmanes va connaître plusieurs phases. En effet, la première décennie, s'étalant des années 1960 aux années 1970, va d'abord voir le mouvement associatif immigré développer une myriade d'activités à caractère social et culturel (enseignement, éducation, sport, expression artistique, etc.) visant, d'une part, à combler le manque

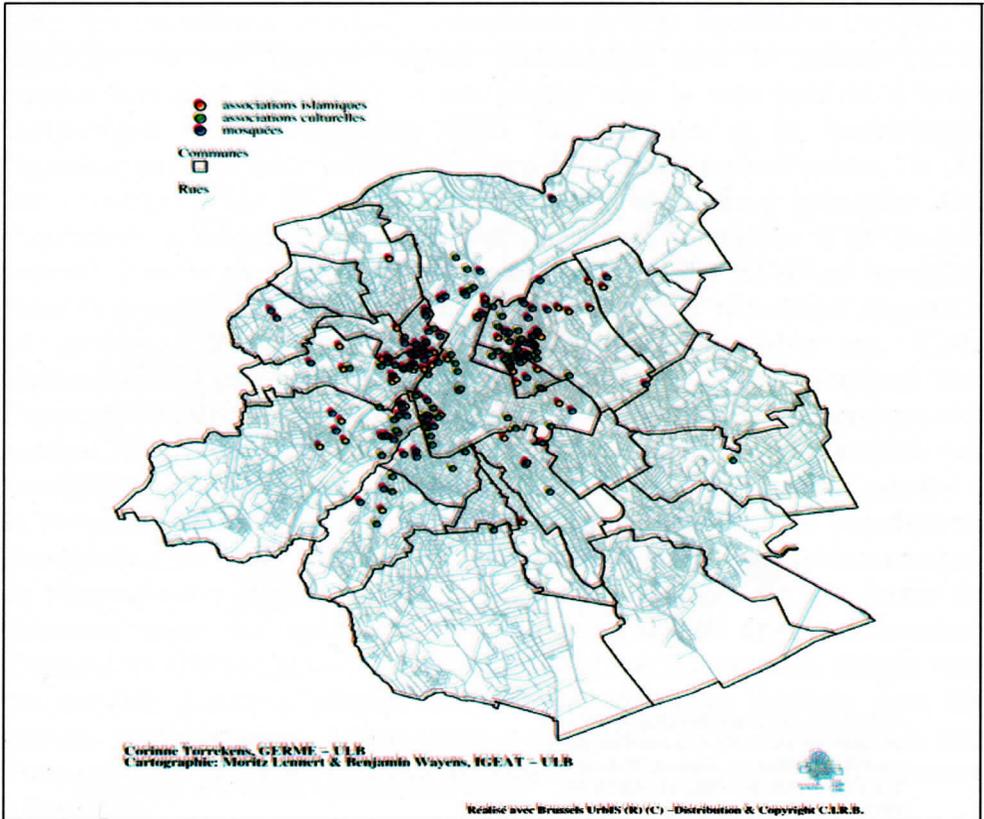
d'infrastructures mises en place par les pouvoirs publics pour assurer l'accueil et l'encadrement de ces populations et, d'autre part, à reconstruire une vie sociale commune en célébrant notamment les fêtes nationales et religieuses¹¹. Ces activités bénéficieront du soutien du mouvement syndical belge dans une période où celui-ci se trouve en relative position de force. Ceci étant, le contexte économique, social et politique va se modifier et plusieurs facteurs vont amener le mouvement associatif immigré à situer ses revendications dans le domaine socio-culturel et puis, progressivement, presque exclusivement culturel. En effet, les années 1980 sont marquées par un contexte économique difficile et par un véritable « racisme institutionnel » au niveau politique¹². Si c'est bien la spécificité de la situation migratoire qui va susciter les premiers besoins de structuration religieuse, ce sont, par la suite, les réformes du code de la nationalité, les multiples affaires du foulard, les aléas du processus d'institutionnalisation de la religion musulmane ainsi que l'apparition de l'islamisme politique sur la scène internationale qui vont faire évoluer les revendications socio-économiques émises par des travailleurs immigrés en revendications culturelles énoncées par des citoyens musulmans. Ces années vont correspondre à l'intensification du développement des mosquées qui avait débuté à partir de la reconnaissance officielle de la religion musulmane en 1974¹³. Des associations culturelles ont également été créées en vue de promouvoir la culture du pays d'origine. Et depuis quelques années, des associations islamiques se créent en vue d'aider spécifiquement les musulmans : on assiste à la création de services d'aide et de secours et de services sociaux musulmans. Certaines de ces associations fonctionnent comme des groupes d'intérêts ethniques revendiquant pour leurs membres des droits, pas seulement religieux, mais aussi politiques, économiques et sociaux¹⁴. D'autres sont impliquées dans des activités économiques et sont de petites entreprises à l'échelle locale qui surfent sur la vague du commerce ethnique (agences de voyage, petite restauration, import-export, épiceries, etc.) ou plus largement sur celle du commerce « ethno-islamique » (boutiques de hijab, boucheries halal, librairies, etc.).

Répartition spatiale des populations musulmanes à Bruxelles

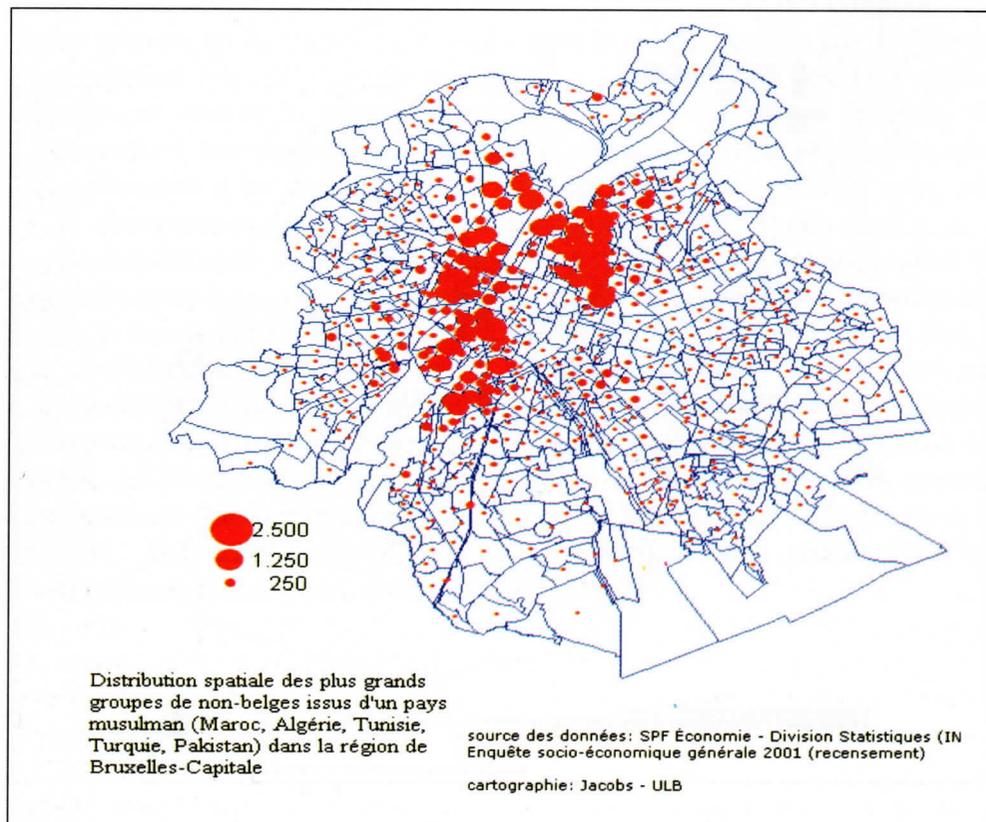
Plus de 75% des associations que nous avons répertoriées¹⁵ sur le territoire de la région bruxelloise se trouvent être concentrées dans seulement cinq localités sur les dix-neuf qui composent la région, à savoir Schaerbeek, Molenbeek, Bruxelles, Saint-Josse et Anderlecht. Cette concentration découle directement de la répartition spatiale de la population musulmane

sur le territoire de la région bruxelloise, celle-ci se trouvant également concentrée dans ces cinq mêmes localités. En effet, près de 75% de la population ayant la nationalité d'un pays où l'islam est la religion dominante¹⁶ habite dans ces cinq localités qui font partie des communes les plus pauvres de la région c'est-à-dire dont le revenu moyen par déclaration est inférieur à la moyenne de la région¹⁷. La comparaison des deux cartes¹⁸ ci-dessous montre la correspondance entre les distributions spatiales des associations musulmanes et culturelles d'une part, et de la population ayant la nationalité d'un pays où l'islam est la religion dominante, d'autre part. Ces observations permettent de rompre avec l'image traditionnelle de la ville comme unité compacte. En effet, les grandes villes contemporaines ont une structure beaucoup moins rigide et ont évolué vers des agglomérations dont la structure spatiale comprend trois parties. Il s'agit, en premier lieu, de la partie intérieure qui est le noyau, c'est-à-dire le cœur de la ville où sont concentrées les activités administratives et commerciales, et où la fonction d'habitat est en grande partie refoulée (pour Bruxelles cela correspond à la partie est du centre ville et au quartier Léopold). Il y a, ensuite, les quartiers environnants datant du siècle dernier et où la densité de construction est élevée. Enfin, il y a la périphérie, principalement composée d'une urbanisation moins dense datant du 20^{ème} siècle¹⁹.

Carte 1 : Cartographie des associations musulmanes et culturelles sur le territoire de la Région bruxelloise



Carte 2 : Distribution spatiale des plus grands groupes de non-belges issus d'un pays musulman



Cette concentration de la population musulmane à Bruxelles tient d'abord à l'histoire migratoire elle-même : c'est-à-dire une migration de travail avec une installation des migrants dans certains quartiers de l'espace urbain. En effet, les travailleurs immigrés musulmans se sont installés à l'origine à proximité de leur lieu de travail (notamment dans le secteur de la construction pour Bruxelles) ou ont émigré vers la ville lors de la crise économique. Dans les années 1960, la sidérurgie et le charbonnage figuraient parmi les secteurs les plus demandeurs de main-d'œuvre. Ils ont par conséquent fait un appel important aux travailleurs immigrés. Or, l'immigration de travail était conditionnée par l'obtention d'un double permis : dans le chef de l'employeur et dans celui du travailleur immigré. Dans la grande majorité des cas, ces permis liaient le travailleur migrant à un secteur d'activité particulier pendant au moins trois ans. Cette réglementation du marché du travail a eu un impact majeur sur l'implantation géographique des migrants. Lorsque la crise économique des années 70 est venue toucher de plein fouet ces secteurs d'emploi, les travailleurs immigrés ont en nombre afflué vers les grands centres urbains à la recherche d'un autre emploi. La répartition actuelle des populations musulmanes est donc, à l'échelle régionale, la mémoire du rôle économique de l'immigration maghrébine et turque, celle-ci constituant une forme de charnière entre les anciennes migrations localisées dans les secteurs d'emploi du charbon et de l'industrie lourde et une immigration dirigée vers des emplois beaucoup plus diversifiés, principalement localisés dans les grandes agglomérations. L'immigration plus tardive des Marocains et des Turcs est donc plus marquée dans les grandes villes et plus particulièrement à Bruxelles²⁰.

De plus, cette concentration tient également à la structuration socio-spatiale et résidentielle d'une ville comme Bruxelles. En effet, les migrants musulmans ont investi les zones urbaines d'habitat populaire aux coûts abordables et, dans une ville comme Bruxelles, ces quartiers se situent au centre de la ville. Les habitants du centre-ville dépendent de manière générale du secteur locatif bon marché formant le secteur locatif résiduel, c'est-à-dire la partie du marché qui se trouve au bas de l'échelle qualitative parce que vétuste et mal équipée, qui est dominant dans la couronne des quartiers datant du 19^{ème} siècle²¹. Bruxelles ne constitue donc pas une banlieue périphérique comme peuvent l'être certaines villes françaises, par exemple. La structure spatiale de Bruxelles est elle-même la conséquence d'éléments historiques qui déterminent depuis un passé éloigné la localisation des groupes sociaux. Il s'agit en grande partie de l'existence d'une ville « haute » et d'une ville « basse » qui, en ce qui concerne

Bruxelles pentagone (c'est-à-dire la zone située à l'intérieur de la petite ceinture actuelle ou à l'intérieur des anciens remparts), correspond plus ou moins à la distinction entre le quartier du gouvernement situé à l'est et le centre commercial situé dans la vallée de la Seine. Le voûtement de la Senne et la construction des grandes avenues centrales au 19^{ème} siècle ont repoussé vers l'ouest l'industrie (attirée par le canal) et la population ouvrière, tandis que la partie riche de la ville s'étend principalement vers l'est et le sud²².

Ensuite, la concentration des populations musulmanes en région bruxelloise correspond aussi à des évolutions économiques qui ont eu lieu dans les années 1960 et 1970. En effet, la croissance économique lors des années 1960 a permis une nette amélioration du niveau de vie de certains groupes sociaux. Cette embellie économique a donc favorisé leur ascension sociale, ce qui leur a permis de pouvoir occuper de nouveaux espaces urbains. De plus, l'Etat belge va mener au cours de la même période une politique d'accession à la propriété et de nombreuses familles vont quitter la ville pour construire dans des quartiers périphériques où les prix des terrains se trouvent désormais à leur portée²³. Bruxelles perd alors ses habitants à revenus élevés et moyens et seuls les groupes incapables de suivre le double mouvement d'enrichissement et de suburbanisation restent dans le centre-ville. A partir du milieu des années 60, il faut ajouter les immigrés, dont l'écrasante majorité des familles musulmanes, aux catégories de population dont les conditions socio-économiques plus précaires bloquent toute possibilité de mobilité spatiale. Les plus vieux quartiers du centre urbain bruxellois ont donc été investis par les populations qui y étaient employées et puis, progressivement abandonnés par les classes supérieures ainsi que par une partie de la classe ouvrière qui se trouvait dans des conditions lui permettant d'aspirer à un meilleur cadre de vie²⁴. Le fait d'avoir un emploi ainsi que la mobilité professionnelle ont eu pour conséquence des formes de mobilité spatiale, mais dans le cas d'une grande partie des immigrés musulmans, la qualification professionnelle limitée ainsi que les difficultés d'accès au marché de l'emploi ont restreint ces mêmes capacités de mobilité. Ils sont donc demeurés dans ces quartiers même lorsque l'emploi a progressivement déserté ces zones de première insertion²⁵ et ils ont comblé le vide laissé en ville par la suburbanisation. C'est actuellement dans ces quartiers que l'on trouve les plus fortes concentrations de familles musulmanes : les quartiers populaires de la première couronne et en partie de la deuxième. Ce sont les quartiers ouvriers du 19^{ème} siècle, encerclant le centre d'affaires par l'ouest et formant ce que l'on appelle couramment le « croissant » ou la « banane ». Dans certains de ces quartiers, les immigrés

et leurs descendants atteignent jusqu'à 75% de la population totale²⁶, certains secteurs statistiques pouvant compter jusqu'à 80% d'étrangers²⁷. Ensuite, la crise économique des années 1970 va avoir pour effet de consolider la concentration des familles musulmanes dans certains quartiers. En effet, la hausse du chômage et de l'insécurité de l'emploi ainsi que la chute des revenus vont bloquer leurs possibilités d'accéder aux quartiers plus périphériques. Cette tendance se trouve encore renforcée par l'accroissement du nombre de propriétaires parmi les familles musulmanes. Enfin, le développement de Bruxelles comme région et comme capitale européenne a provoqué la mise en œuvre d'importants chantiers à destination tertiaire et commerciale, ce faisant, la déstructuration et le déclin des quartiers populaires se sont précipités, accentuant leur dévitalisation, concurrente de la disparition du tissu économique qui, naguère, faisait leur dynamisme²⁸. De tels travaux de rénovation ont refoulé vers d'autres communes les groupes de population les plus démunis. Qui plus est, à Bruxelles, les atouts concurrentiels se situant surtout à l'est, les rénovations opérées dans cette partie de la ville (parmi lesquelles le quartier européen, le quartier Nord, le boulevard Léopold II, etc.) ont encore réduit l'offre de logement dans le secteur locatif résiduel et engendré des déménagements vers l'ouest²⁹.

Ces zones de concentration des immigrés musulmans et de leurs familles sont, enfin, les témoins des discriminations vécues par ces populations sur le marché du logement ainsi que des réseaux de solidarité maintenus ou créés dans ces espaces. Il existe, en effet, des mesures de refus d'inscription ou du type « seuil de tolérance » que pratiquent certaines localités, mais le refus de louer à des étrangers, la sélectivité dans l'octroi des logements sociaux, etc., sont également des éléments qui interviennent de façon non négligeable dans ce phénomène de concentration. La polarisation de la ville est donc indéniable et est particulièrement visible dans des localités comme Molenbeek ou Anderlecht par exemple, où la ligne de chemin de fer pour la première, et une ligne de démarcation entre quartiers pauvres et quartiers plus aisés pour la seconde, fonctionnent comme des frontières délimitant la structuration spatiale. Pour définir cette réalité spatiale duale, on peut reprendre la notion d'interstice développée par l'Ecole de Chicago. Ainsi, est interstitiel ce qui appartient à un espace séparant deux réalités l'une de l'autre³⁰. L'interstice correspond à une zone spécifique d'appropriation de l'espace qui permet au migrant de jouer sur un double cadre de référence : celui du pays d'origine et celui du pays d'accueil en construisant un espace migratoire représentatif de l'un et de l'autre. Si la mobilité sociale est souvent considérée comme un facteur de dissolution des communautés de

voisinage³¹, dans le cas d'une majorité des familles musulmanes bruxelloises, cette mobilité s'est heurtée aux difficultés économiques de la crise des années 1970. Ces enclaves dans l'espace urbain que constituent les quartiers « musulmans » bruxellois sont donc restées des centres de regroupement possédant une forte structuration communautaire. Ces quartiers interstitiels se retrouvent donc investis par un marquage symbolique très fort et par une visibilité certaine de signes culturels et plus largement ethno-islamiques. En effet, dans ces territoires en transition de fonction, dont l'habitat et le tissu social sont déstructurés, les populations musulmanes opèrent une mise en forme sociale et visuelle de l'espace à partir de référents culturels et islamiques. Ils opèrent, selon divers procédés, au marquage symbolique de l'espace et à une recomposition sociale à partir de l'islam. La mosquée, par exemple, procède à la ritualisation de l'espace urbain puisqu'elle est un lieu qui marque le territoire dans le temps et dans l'espace. Les commerces ethniques ainsi que plus largement les commerces ethno-islamiques qui se développent depuis une dizaine d'années (mais certains secteurs comme les boutiques exclusivement consacrées au foulard sont plus récents que d'autres), font également partie de ce marquage symbolique du territoire urbain. Ces dynamiques font partie intégrante du processus de visibilité extensive de l'islam au sein de l'espace public bruxellois.

Conclusion

La concentration des populations musulmanes au niveau intra-urbain doit donc être considérée comme le résultat d'un processus, le processus migratoire, et de la combinaison d'une série de facteurs économiques, historiques et sociaux. L'insertion de l'immigration musulmane n'a jamais pris la forme des précédentes immigrations puisque, touchée par la crise économique une décennie après le début de la phase d'installation, la position socioprofessionnelle des migrants musulmans a déterminé le niveau de leurs revenus, ce qui a, à son tour, déterminé leurs possibilités de choix sur le marché du logement. Ainsi, la grande majorité des familles musulmanes appartiennent aux catégories socio-professionnelles inférieures, aux revenus relativement bas. C'est pourquoi on les retrouve surtout dans ce que l'on appelle le secteur locatif résiduel du marché du logement, concentré dans les vieux quartiers de la ville de la première et en partie de la seconde couronne³², situés au centre et à l'ouest. Or, les conditions spatiales de l'espace urbain s'inscrivent dans la problématique intrinsèque aux modes de différenciation sociale dans la société d'immigration, aux effets discriminants des espaces résidentiels urbains et à la distribution sélective des habitants dans ces espaces socialement définis. L'espace résidentiel fait, en effet, partie des objets de consommation qui ont une incidence économique sur le marché de l'immobilier et constituent un facteur de marquage et de discrimination sociale. Ils sont également des indicateurs d'identité et de différenciations sociales, et des discriminations qu'elles impliquent. Ainsi, le choix d'une localité ou d'un quartier est limité dans des marges définies par de nombreuses contraintes : le fonctionnement et les règles du marché de l'immobilier, les possibilités d'emploi, la politique des pouvoirs publics en matière d'organisation de l'espace urbain et du logement, etc.³³ Il existe donc à Bruxelles des entités qui, spatialement, ne se mélangent pas ou très peu, du moins pour une part importante des aspects de la vie quotidienne. Et à partir du moment où l'idéal de l'intégration devient le référentiel dominant du discours politique, on risque « *d'idéaliser une image où tous les groupes sociaux se retrouvent n'importe où, n'importe quand, y compris à la plus petite échelle de la coexistence quotidienne* »³⁴, ce qui n'est pas le cas dans certaines localités de Bruxelles.

Notes et Bibliographie

- 1- AKSÖYEK, A. (sous la dir. de) 2000. *Sociographie de la population turque et d'origine turque, Quarante ans de présence en Belgique (1960-2000). Dynamiques. Problèmes. Perspectives*, Bruxelles, Centre de Relations Européennes.
- 2 -MANCO, U. 2000. « La présence musulmane en Belgique : dimensions historique, démographique et économique », dans U. Manço (sous la dir. de), *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis.
- 3- MANCO, U. ; KANMAZ, M. 2004. « Intégration des musulmans et reconnaissance du culte islamique : un essai de bilan », dans U. Manço (sous la dir. de), *Reconnaissance et discrimination, Présence de l'islam en Europe occidentale et en Amérique du Nord*, Paris, L'Harmattan.
- 4 -Ibid.
- 5 -MANCO, U. op cit.
- 6- MANCO, U. ; KANMAZ, M. op cit.
- 7- LEWIN, R. 1997. « Balises pour l'avant 1974 », dans M.-T. Coenen et al. (sous la dir. de), *La Belgique et ses immigrés, Les politiques manquées*, Bruxelles, De Boeck Université.
- 8- MANCO, U. op cit.
- 9- FRENNET-DE KEYSER, A. 2003. « La convention belgo-marocaine du 17/02/1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, n°1803.
- 10- MANCO, U. op cit.
- 11- OUALI, N. 2004. « Le mouvement associatif marocain de Belgique : quelques repères », dans N. Ouali (sous la dir. de), *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant.
- 12 -REA, A. 1999. *Immigration. Etat et citoyenneté : la formation de la politique d'intégration des immigrés de la Belgique*, Thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles, Faculté des sciences sociales, politiques et économiques.
- 13- OUALI, N. op cit.
- 14- NUHOGLU-SOYSAL, Y. 1997. "Changing parameters of Citizenship and claims-making : organized islam in European public spheres", *Theory and Society*, n° 26.
- 15- Note méthodologique : nous avons combiné nos observations empiriques à une recherche menée dans le répertoire des Associations Sans

But Lucratif du Moniteur Belge sur la base de mots clés « généraux » (exemple : « islam »), « particuliers » (exemple : « marocains ») et « spécifiques » (exemple : « chiite ») en utilisant le français, le néerlandais, l'anglais ainsi que certains termes arabes (exemple : « masjid ») et turcs (exemple : « Diyanet »). Nous avons recensé 210 associations réparties en 82 mosquées (organisant le culte), 51 associations islamiques (organisant des activités faisant référence à l'islam) et 77 associations culturelles (organismes généralistes pouvant localement être associés à des lieux de culte et où les activités religieuses et culturelles sont liées). Ces résultats permettent donc de dégager une typologie de ces associations basée sur leurs activités respectives.

16- Turquie, Maroc, Tunisie, Algérie, Pakistan. Source : Institut National de Statistique (INS), 2004.

17- Revenus 2001. Source : Institut National de Statistiques (INS), 2003.

18- Je tiens à remercier Moritz Lennert et Benjamin Wayens de l'IGEAT-ULB pour leur patient travail cartographique ainsi que Dirk Jacobs du GERME-ULB pour m'avoir autorisé à insérer l'une de ses cartes dans cet article.

19- DE BRUYN, R. ; DE LANNOY, W. 1991. *Migrations dans l'agglomération bruxelloise 1980-1990*, Bruxelles, Bres.

20- KESTELOOT, C. et al. 1997. « Terres d'exil en Belgique », dans M.-T. Coenen et al. (sous la dir. de), *La Belgique et ses immigrés, Les politiques manquées*, Bruxelles, De Boeck Université.

21- Ibid.

22-MERENNE, B. et al. (sous la rédaction de) 1997/4. « La Belgique, Diversité territoriale », *Bulletin du Crédit Communal*, 51^{ème} année, n°202.

23- KESTELOOT, C. et al. op cit.

24 -KESTELOOT, C. 1990. « L'écologie sociale et la répartition territoriale des étrangers », dans A. Bastenier ; F. Dassetto (sous la dir. de), *Immigrations et nouveaux pluralismes, Une confrontation des sociétés*, Louvain-La-Neuve, De Boeck Université.

25- ALALUF, M. (sous la dir. de) 1993. *Les immigrés dans la ville, Trajectoires migratoires et espaces résidentiels*, Programme de recherche en sciences sociales, Etude de l'immigration, Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie.

26- KESTELOOT, C. et al. op cit

27 -MERENNE, B. et al. op cit.

28 -ALALUF, M. op cit.

29- KESTELOOT, C. et al. op cit.

-
- 30- PIETTE, A. 1990. « L'école de Chicago et la ville cosmopolite d'aujourd'hui : lectures et relectures critiques », A. Bastenier ; F. Dassetto (sous la dir. de), *Immigrations et nouveaux pluralismes, Une confrontation des sociétés*, Louvain-La-Neuve, De Boeck Université.
- 31- KASTORYANO, R. 1996. *La France, l'Allemagne et leurs immigrés : négocier l'identité*, Paris, Armand Colin.
- 32- KESTELOOT, C. 1988. « La signification sociale de la répartition géographique des étrangers en Belgique », *Cahiers marxistes*, n°164.
- 33 -ALALUF, M. op cit.
- 34- REMY, J. 1990. « La ville cosmopolite et la coexistence inter-ethnique », A. Bastenier ; F. Dassetto (sous la dir. de), *Immigrations et nouveaux pluralismes, Une confrontation des sociétés*, Louvain-La-Neuve, De Boeck Université, page 85.